## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Membres en exercice: 15 Membres présents: 11 Membres votants: 15

## Séance du 29 août 2022

Le vingt-neuf août deux mil vingt-deux à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 25 août 2022

Présents: Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET, Nathalie BARON

Excusés: Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DEL2022\_054: Enfance jeunesse - Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement entre la commune de Champagnier et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

Hervé ALOTTO indique que les précédentes conventions étant arrivées à échéance, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère propose de nouvelles conventions d'objectifs et de financement pour la période 2022/2025.

Ces trois conventions bipartites ont pour objet de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement

- Du service Accueil de loisirs (ALSH) périscolaire, du bonus « territoire CTG », et le cas échéant de la bonification « Plan mercredi » ;
- Du service Accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire et du bonus « territoire CTG »;
- Du service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents » et du bonus « territoire CTG »;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver les trois conventions d'objectifs et de financement susmentionnées pour la période 2022/2025;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) périscolaire, bonus « territoire CTG », et bonification « Plan mercredi »;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) Extrascolaire et bonus « territoire CTG » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents » et bonus « territoire CTG ».

Envoyé en préfecture le 02/09/2022

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le

SLOW

ID: 038-213800683-20220829-DEL2022\_054-DE

## Modalités de vote :

15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION



Florent CHOLAT Maire

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.